



## DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT-INRA AU CTP DU 18/12/2003

Le 19 Décembre 2003, secrétariat national CGT –INRA St Cyr.

Nous déplorons le vote majoritaire du Conseil d'Administration en approbation du budget 2004 de l'INRA. A nouveau lors de ce CTP, nous voulons attirer l'attention de tous, nous disons bien « tous » les participants sur la signification profonde de ce budget et les interpeller sur l'attitude à prendre s'ils entendent vraiment défendre la recherche agronomique publique, l'exercice de ses missions et le statut de ses personnels.

Les principales mesures dénoncées par la pétition intersyndicale CGT-CFDT-CFTC qui est maintenant signée en moins de 48h par plus de 2000 agents INRA, dont nombre de responsables hiérarchiques, sont maintenant connues de tous : suppression de 111 emplois de titulaires, diminution de 10% du soutien de base des unités- 13% pour les SDAR- par rapport aux dotations initiales 2003, diminution de 13% des crédits pour l'accueil de boursiers et chercheurs étrangers.

Les déclarations des représentants ministériels lors du CA comme celle de Mme Haigneré à la presse indiquent que ce budget n'est pas simplement le produit d'une conjoncture financière défavorable. Mme la Ministre a ainsi déclaré au journal « *Le Monde* » (19/11/2003) « *Nous serions fautifs si nous ne profitons pas de la période actuelle, où les départs à la retraite sont très nombreux, pour introduire de la souplesse par des formes d'emploi contractuelle* », ajoutant lors de sa conférence de presse de présentation du budget "L'introduction de souplesses dans les processus de recrutement, notamment avec le développement d'emplois contractuels de 3 à 5 ans dans les EPST, permettra de faciliter des recrutements de chercheurs et d'ingénieurs sur la base de projets, de développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein des organismes et de donner les souplesses nécessaires pour réorienter les recherches vers les besoins prioritaires". La suppression des emplois de titulaires et la création soit-disant « en compensation » de 92 CDD de 3 à 5 ans à l'INRA est donc bien une décision politique, dictée par une idéologie simpliste consistant à dire qu'il n'y aurait de bonne recherche qu'à travers d'une instabilité incessante des emplois et dans la compétition entre chercheurs. Au rythme prévu des départs en retraite de titulaires (plus de 40% sur les 10 prochaines années), **l'objectif du gouvernement est donc bien de modifier complètement la structure de l'emploi dans la recherche publique, la précarité devant prédominer**. L'avantage annexe est qu'un CDD de 3 à 5 ans c'est manipulable comme on veut tant dans la forme que dans le contenu. Essayez d'être indépendants, de vous opposer à votre hiérarchie, ou- scénario plus probable - à des notables locaux. Qui peut ainsi sérieusement prétendre que, sur ce plan, les 101 emplois titulaires supprimés à l'INRA pourraient être d'une quelconque manière compensés par 92 CDD de 3 à 5 ans ? CDD que d'ailleurs vous n'entendez pas ouvrir en totalité dans le cadre de ce que nous estimons une pré-application de la LOLF, qui consiste à faire glisser des crédits de personnels vers du fonctionnement, la fameuse « fongibilité » que nous avons toujours dénoncée comme contraire au service public.

Plus généralement, ce budget est bien celui d'un gouvernement aux ordres du MEDEF, s'attachant, quoi qu'il en dise et quels que soient les aléas de la Constitution Européenne, à mettre en œuvre le pacte de stabilité et la diminution du nombre de fonctionnaires demandée par Bruxelles.

Pour autant, nous ne pouvons considérer que la direction générale ne fait qu'appliquer, contrainte et forcée, ce budget de liquidation. Rien n'imposait de diminuer encore plus le soutien de base des unités sauf à estimer que le développement de « transversalités » conjoncturelles est plus important qu'une structuration de l'INRA fondée sur le long terme, et donc nécessairement sur le développement d'unités pérennes. En contribuant ainsi à substituer un financement par projets au soutien de base reconductible, vous portez une lourde responsabilité sur la survie de l'INRA comme organisme public national de recherche avant même l'horizon 2020 tant agité par notre ex-président.

Nous serons donc directs en plaçant chacune et chacun devant ses responsabilités. Selon Mme Haigneré, c'est un test qui se joue aujourd'hui avec l'acceptation ou non d'un processus qualitativement plus avancé de liquidation de la structure de l'emploi et du financement des EPST. A la place de beaucoup, nous ne souhaiterions pas en être complices. Une prise de position majoritaire du CTP aurait donc vocation de montrer au Ministère que la profession est unie en défense de l'INRA. Nous demandons que vous laissiez liberté de vote aux membres de l'administration sur la motion intersyndicale que nous allons présenter pour que ce CTP condamne le budget INRA 2004.

*Cette demande (appuyée par CFTC et CFDT) a été entendue :*

### Motion adoptée à ce CTP

Le Comité Technique Paritaire de l'INRA déplore la suppression de 111 postes de titulaires au budget 2004 de l'INRA, ainsi que la stagnation du budget qui aboutit à une diminution de 10 à 13% du soutien de base des unités. Le Comité Technique Paritaire de l'INRA estime qu'une telle politique est contraire au développement de la recherche agronomique publique permettant des recherches sur le long terme, au service de la population.

Motion adoptée par 17 voix (10 CGT+CFDT+CFTC + 7 administration), trois (adm.), n'ont pas pris part au vote